

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBERNON

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 11/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de Cambernon régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM Prescilla LEGLUAIS, Jérôme MAUGER, Marie-Laure LEHENAFF, Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES (à 20h00), Christine BISSON, Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU

Absente : MM Martine HERMAN, Bastien PEZERIL, Alexandre HERMAN.

Secrétaire de séance : Mr Michel Penlaë.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 27 octobre 2025.

2 - CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL

Le contrat de travail liant la commune à Mr Laisney en tant qu'adjoint technique territorial venant à expiration au 12 février 2026, et Mr Laisney donnant toute satisfaction, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire le contrat avec les modifications suivantes :

- Durée du nouveau contrat : 3 ans à dater du 13 février 2026,
- Promotion au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe (échelon 6).

Après une courte discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité la reconduction proposée.

3 - HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE L'EMPLOYÉE COMMUNALE

Monsieur le Maire nous indique que le nettoyage complet de la mairie après la fin des travaux a nécessité un supplément de travail de 7h pour Mme Isabelle Guillemette, employée communale. Il propose donc au conseil de régulariser la situation en rémunérant 7h complémentaires lors de la prochaine paye d'Isabelle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement de ces 7 h complémentaires.

4 - PROPOSITION D'ACHAT DE VÉHICULE

Monsieur le Maire a reçu de Mme Nathalie Caplain, employée communale, un courrier lu au conseil municipal, et résumable comme suit :

Madame Caplain effectue jusqu'à présent les navettes quotidiennes entre Cambernon et Monthuchon pour aller chercher les plats servis à la cantine scolaire de Cambernon, préparés à Monthuchon.

Ces navettes sont effectuées au moyen du véhicule personnel de Mme Caplain, et les frais afférents compensés par des indemnités kilométriques, soit environ 1 400€ annuels.

Ce véhicule est déjà assez âgé, et Mme Caplain a décidé de le vendre et ne souhaite plus utiliser de véhicule personnel pour ces navettes.

Elle propose de le céder à la commune pour la somme de 1 000€.

Les frais annuels d'assurance sont évalués à 350€.

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition d'achat de véhicule, si bien sûr le contrôle technique intervenant au premier trimestre 2026 est positif, et ne nécessite pas de réparation onéreuse.

5 - ADRESSAGE

Mr Penlae fait le point sur l'adressage, et plus particulièrement sur l'implantation des panneaux d'identification des voies. Effectuée à 50%, la pose de ces panneaux par les Ets Signaux Girod a pris un peu de retard, et reprendra après les congés de fin d'année début janvier.

6 - TRAVAUX DE LA MAIRIE

Mr Penlae indique que certains aménagements des nouveaux bureaux sont nécessaires, maintenant que les locaux sont utilisables, comme l'usage pour la première fois de la nouvelle salle de conseil en témoigne.

À prévoir pour le moment :

- Acquisition d'une armoire anti-feu pour protéger les registres d'état civil, et autres documents importants. Une armoire résistant au feu environ 30 minutes / 500 ° est proposée par Axxess industries pour 1 414,63€ TTC. Une variante avec homologation S2 plus robuste existe à 1 678€ H.T., soit de l'ordre de 2 150€ TTC avec livraison.
- Armoire à clef à code, pour au moins 40 clés, budget 50€ TTC.
- Étagères 19 pouces, câbles et prises de courant pour équiper la baie courant faibles. Budget de l'ordre de 100€ TTC
- Corbeilles à papier / poubelles, et accessoires pour les toilettes, pour un budget inférieur à 100 € TTC

Après discussion, et à l'unanimité le conseil municipal décide :

- **De commander l'armoire anti-feu homologuée, à 1 678€ H.T,**
- **D'autoriser les achats d'aménagement proposés avec un budget de 250 € TTC.**

7 - CA 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne pourra dresser le compte administratif de l'année 2025 que si l'intégralité des écritures est entrée dans la comptabilité avant le 20 janvier. Monsieur le Maire est en relation avec DGFIP à ce sujet.

Le conseil municipal prend acte de cet état de fait.

8 - IMPAYÉS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la situation des impayés n'appelle pas de commentaire particulier. Les impayés sont en voie de résorption.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire lit au conseil municipal la demande de subvention du RPI Cambernon-Monthuchon pour participer au financement d'une classe de mer d'une semaine sur notre littoral; il propose en conséquence d'accorder une subvention de 300 € pour aider ce projet.

Après débat et questions, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder cette subvention de 300 €

10 - DON

Le comité des Fêtes propose de faire un don de 685,50€ à la commune, en raison des illuminations du bourg financées par la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don.

11 - SDEM

Le SDEM demande à la commune, représentée par Monsieur le Maire, de prendre un arrêté ayant pour objet d'autoriser, à titre permanent, les entreprises prestataires (CEGELEC et ALLEZ & CIE), titulaires du marché public relatif à l'éclairage public, à intervenir sur le domaine public communal pour réaliser des opérations de maintenance, mise en sécurité, dépannage et petits travaux d'éclairage public ainsi que des prises guirlandes.

Cet arrêté serait valable pour toute la durée du marché public du SDEM50, soit pour une durée de quatre (4) ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029 inclus, sauf retrait anticipé en cas de non-respect des obligations de sécurité ou des dispositions du présent arrêté.

Seraient autorisées au titre du présent arrêté les interventions de maintenance préventive ou corrective, de dépannage, de petits travaux, d'une durée inférieure ou égale à une journée.

Les interventions autorisées par le présent arrêté seraient exclusivement celles :

- Ne nécessitant pas de modification durable de la circulation,
- Ne nécessitant pas la mise en place d'un alternat de circulation,
- Ne nécessitant pas l'installation de feux tricolores temporaires,
- Ne nécessitant pas de coupure totale de voie.

Elles pourraient uniquement entraîner une gêne ponctuelle strictement limitée à l'emprise du chantier.

Les entreprises seraient tenues de mettre en œuvre la signalisation temporaire réglementaire adaptée, d'assurer la sécurisation immédiate de la zone d'intervention, de respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur, de garantir la protection des usagers, des riverains et des personnels intervenants.

Elles demeureront seules responsables des dommages pouvant résulter de leurs interventions.

Chaque intervention devrait faire l'objet d'une information préalable des services communaux et du SDEM50.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet arrêté.

12 - FDGDON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la campagne de destruction des nids de frelons asiatiques a pris fin le 25 novembre.

À cette date, 18 nids ont été détruits, pour un montant de 1 488€ à la charge de la commune.

13 - STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande reçue de Mr Alain Collette, qui piège les ragondins détériorant les berges des stations d'épuration, d'une indemnité forfaitaire de 1 000€ en compensation des frais kilométriques engendrés par les nombreux déplacements nécessaires.

Après discussion, et considérant la demande raisonnable, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement demandé.

14 - RAPPORT SATESE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du compte rendu de la visite par le SATESE, le 17 novembre, des 2 stations d'épuration de la commune.

Station de l'Aubrière :

- Qualité de l'eau épurée moyenne
- Élimination de la pollution carbonée assurée,
- Entretien de la station et de ses abords régulier et satisfaisant.

Station du bourg

- Eau épurée de bonne qualité physico-chimique pour un lagunage.
- Élimination de la pollution azotée et carbonée assurée.
- Un piégeage de ragondins est en cours.
- Entretien de la station et de ses abords régulier et satisfaisant.
- Il serait judicieux d'équiper la station d'épuration d'une perche et d'une bouée de sauvetage pour tous les travaux exposant à un risque de noyade.

15 - CHEMINS

Monsieur le Maire convoque la commission des chemins pour une visite des voies le 27 novembre à 10h.

16 - TRAVAUX AUX APPARTEMENTS DES ÉCOLES

Mr Joël Pezeril soumet au conseil municipal un devis pour l'entretien des plafonds de l'appartement 9 au-dessus des écoles, impacté par l'humidité.

Ce devis par « Aire des couleurs » de 1 965€ TTC prévoit lessivage / rebouchage, enduit anti-humidité, et 2 couches de peinture sur 6 surfaces.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté.

17 - VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

À l'initiative de Monsieur le Maire, le conseil municipal répartit entre les membres volontaires les tâches nécessaires à la cérémonie des vœux du 10 janvier : installation le matin à 10h et approvisionnements divers.

18 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conclusions de l'audit sur les assainissements collectifs seront présentées au conseil communautaire de la CMB en 2026.

La décision de prise de compétence assainissement par le conseil communautaire doit intervenir avant janvier 2028.

19 - PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la prochaine réunion du conseil municipal est fixée le lundi 19 janvier 2026 à 18h30 à la mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.